



Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Société des Vétérinaires Suisses
Società delle Veterinarie e dei Veterinari Svizzeri

Berne, le 26 mars 2024

Communiqué de presse de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS)

Pénurie de médicaments vétérinaires: le Conseil fédéral lâche les vétérinaires

La médecine vétérinaire manque de plus en plus de médicaments importants. S'aidant de deux interpellations, les vétérinaires demandent au Conseil fédéral d'évaluer les mesures envisageables. Alors que la situation ne cesse de se détériorer, celui-ci refuse toutefois d'entrer en action.

En Suisse, l'approvisionnement en médicaments vétérinaires n'a cessé de se détériorer ces dernières années. À l'heure actuelle, le nombre de médicaments vitaux manquants progresse, notamment en médecine des animaux de rente. C'est le cas des perfusions de calcium, un médicament d'urgence pour les vaches après le vêlage: en cas de carence aiguë, les vaches périssent en l'espace de quelques heures si elles ne sont pas perfusées.

Durant la session d'hiver écoulée, la Société des Vétérinaires Suisses (SVS) a esquissé plusieurs propositions de solutions à la faveur de deux interpellations, par exemple une révision des exigences de qualité pour les médicaments destinés aux animaux de rente, une reprise automatique des autorisations de l'UE ou encore des facilités d'importation pour les entreprises pharmaceutiques vétérinaires. Le Conseil fédéral a rejeté toutes les propositions.

Le corps vétérinaire est quotidiennement confronté à des difficultés de livraison et d'approvisionnement. Les cabinets vétérinaires perdent dès lors beaucoup de temps à trouver des alternatives. Les raisons sont multiples: les homologations sont difficiles sur le petit marché suisse aux besoins spécifiques. Les exigences élevées en matière de qualité rendent par ailleurs la production non rentable en Suisse. Enfin, il n'existe aucun service fédéral chargé de coordonner les pénuries, tandis que de nombreux obstacles entravent les importations.

La SVS demande aux politiques et aux autorités de mettre en œuvre les revendications et, le cas échéant, de procéder à des adaptations juridiques. Il n'est pas concevable que les animaux, les détenteurs d'animaux et les vétérinaires doivent pâtir du fait que personne ne veuille mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Informations complémentaires:

Service-médias SVS, tél. 031 307 35 37, media@gstsvs.ch